

Historique du GENEPI et des Anciens

Le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) a vu le jour en 1975 sous l'impulsion de Lionel Stoléru, conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, avant d'être formellement créé en 1976. Il a changé d'objet social en 2011 et est devenu le Génépi. Sa vocation est de participer au décloisonnement de la prison en établissant un lien entre les détenu-e-s et le monde extérieur.

Il s'agit d'une association d'envergure, qui a permis à plus de 30 000 étudiants de prendre la mesure des problématiques carcérales, tout en leur offrant une prise de parole à la fois légitime et reconnue, du fait de leurs interventions en prison.

Notre association « Les Anciens du GENEPI », quant à elle, a été créée en 2009.

Cette association est née de l'attachement profond d'anciens bénévoles du GENEPI à cette association qui les a marqués à l'âge de leur construction en tant que citoyens. Ils y avaient trouvé un terrain d'expérimentation et d'apprentissage incroyablement stimulant, où se mêlaient débat, engagement, apprentissage de la démocratie, devoir de témoignage, mais aussi et peut-être surtout : citoyenneté. Une ou plusieurs années si denses, si intenses, qu'ils n'ont pas pu les oublier.

Cette association compte plus de 500 membres, implantés sur toute la France ainsi que dans plusieurs pays étrangers.

L'association des Anciens du GENEPI existe donc depuis 10 ans et se voulait à l'origine être un soutien, une ressource pour le Génépi et les génépistes, autant qu'une prolongation de ses objectifs (maintien d'une réflexion sur le milieu carcéral chez les anciens génépistes, mise à disposition d'un réseau pour les sortants de prison...).

En juin 2019, par une modification statutaire, le Génépi a brutalement décidé d'empêcher toute intervention en détention à ses membres.

Aux yeux des membres de l'Association des Anciens, les actions en détention et la réflexion qui les entoure font partie de l'ADN historique du GENEPI et constituaient sa spécificité et sa raison d'exister.

Devant le sentiment de vide laissé par l'arrêt des interventions et confortés par de nombreux sondages auprès d'étudiant-e-s, ex-engagés au Génépi, nous, « les Anciens du GENEPI », sommes restés persuadés que le contact entre étudiant-e-s et détenu-e-s est positif pour les uns comme pour les autres, et que ces rendez-vous hebdomadaires étaient attendus des deux côtés.

Notre projet

C'est pour cela que nous avons décidé, d'abord au sein de notre Conseil d'Administration puis en Assemblée Générale Extraordinaire (prévue initialement en mars 2020 et reportée au 26 septembre pour cause de pandémie), de permettre la résurgence d'un tel mouvement.

Nous savons que beaucoup de génépistes et d'étudiant-e-s partagent ce point de vue et sont prêts à s'investir dans ce projet.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, il s'agit de se donner les moyens en conséquence, afin :

- 1/ d'assurer une certaine rapidité dans la mise en place du projet et de ne pas laisser un délai trop long entre la fin des interventions du Génépi et le début des interventions de la nouvelle association ;
- 2/ de prendre le temps de construire un cadre adéquat, propice à l'épanouissement futur de cette association.

Le démarrage de cette nouvelle association estudiantine se ferait avec une période d'incubation de 2 ans au sein de notre association avec l'embauche d'un chargé de mission en CDD, piloté par le Conseil d'Administration.

Cette période d'incubation doit permettre :

- En lien avec le Ministère de la Justice, de passer en revue les sites (Maison d'Arrêt ou Centre de Détention) où une intervention de bénévoles serait attendue ;
 - les sites retenus à ce jour seraient situés en Région Parisienne et autour du Grand-Lyon ;
- de définir avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire les modalités d'accès ;
- de rencontrer les autorités locales, ainsi que les référents et les associations ;
- de mettre en place un processus de recrutement annuel et de formation initial des étudiant-e-s bénévoles ;
- de rédiger les statuts de la nouvelle association.
 - Ces statuts viseront à mettre en place une association gérée à terme par les étudiant-e-s et garantiront un fonctionnement collaboratif durable et en fidélité aux principes de fondation de cette association. En tirant les leçons de l'association précédente, ils permettront d'asseoir leur crédibilité face aux acteurs engagés dans sa création ;
 - L'objectif est d'éviter les dérives constatées ces dernières années, en garantissant une association a-partisane et non confessionnelle, avec des membres respectueux des institutions, de leurs règles et de leur personnel.
 - Toutefois, il est également important de s'assurer que cette association ne sera pas réduite à une organisation assurant des interventions en prison. Ses membres seront des citoyen-e-s instaurant une passerelle entre la prison et la société, permettant à chacun d'exercer un regard critique sur l'administration de la justice en France.

Il est important à nos yeux :

- de donner un même cadre aux différents sites pilotes en se basant sur l'expérience du GENEPI (par exemple : charte d'engagement, formations...);
- de regagner la confiance de l'administration pénitentiaire (au sein des prisons et à l'administration centrale) ;

Comme au Génepi, les étudiant-e-s pourront être issu-e-s tant de l'université que des grandes écoles. Si l'un ou l'autre de ces viviers étudiants venait à être privilégié dans un premier temps pour des raisons pratiques, nous aurons à cœur de ne pas nous y limiter.

Quatre groupes de travail, rattachés au Conseil d'Administration, ont été mis en place avec l'appui de membres actifs de notre association, regroupant notamment des compétences en ressources humaines, financières ou managériales :

- Groupe de travail « chargé-e de mission » : rédaction d'une fiche de poste, évaluation de son coût, cadre optimal pour l'embauche, recrutement (annonces, supports de diffusion, entretiens), accompagnement et suivi du poste.
- Groupe de travail « financement » : montage du dossier de demande de subvention, recherche de partenaires financiers, recherche d'une aide à l'emploi, ou d'un poste FONJEP (nécessite de demander en parallèle un agrément jeunesse et éducation populaire), diffusion du projet et/ou représentation physique.
- 2 groupes de travail logistique sites pilotes Région Parisienne et Grand-Lyon : relations avec la prison, recherche d'étudiants intéressés, réflexion / accompagnement concernant la structuration du groupe, formation initiale des étudiants avant leurs interventions

A une époque où tant de jeunes adultes souhaitent s'engager en faveur d'une société plus juste et résiliente, cette perspective répondrait à de nombreuses demandes, tant du côté des détenus que du côté des étudiant-e-s.

Lorsque toute une part de la jeunesse s'engage, va à la rencontre des autres (ici : détenus et personnel pénitentiaire), elle retire de cette expérience la capacité de porter une parole, une expression originale, et c'est la société entière qui en bénéficie.

Pour le Conseil d'Administration,
Christophe Conway
Président